



UFC-QUE CHOISIR DU BAS-RHIN

Madame Sandra REGOL

Députée du Bas-Rhin
Palais du Luxembourg
15, rue de Vaugirard
75291 PARIS Cedex 06

Strasbourg, le 8 novembre 2022

Objet : L'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin vous interpelle sur les difficultés d'accès aux soins dans notre département

Madame la Députée,

Dans le cadre de la publication de la nouvelle cartographie interactive de l'UFC-Que-Choisir répertoriant les difficultés d'accès aux soins en France (disponible sur www.quechoisir.org), nous tenons à vous alerter sur l'ampleur de la fracture sanitaire qui touche le département du Bas-Rhin.

En effet, les résultats de notre étude évaluant l'accessibilité géographique, mais aussi financière (sans dépassement d'honoraires) aux généralistes, ophtalmologues, pédiatres et gynécologues, sont sans appel ; notre département souffre d'un grand nombre de déserts médicaux. Ainsi, ce sont jusqu'à 14.2 % des enfants du département qui vivent dans un véritable désert médical pour les pédiatres.

Mais au-delà de la seule donnée géographique vient se greffer un autre obstacle : les difficultés à trouver un médecin respectant les tarifs de la sécurité sociale, sans dépassements d'honoraires. C'est l'autre conclusion accablante de notre enquête. En 2022, les dépassements d'honoraires s'accroissent, en particulier pour les spécialistes. A l'échelle de notre département, ce sont 64.7 % des femmes du département qui peinent à trouver un gynécologue au tarif de la sécurité sociale.

Ce constat inquiétant ne peut que s'aggraver, en raison notamment du vieillissement accéléré de toute une génération de médecins qui partira à la retraite dans les années à venir. C'est pourquoi nous souhaitons vous présenter et vous appeler à soutenir les propositions concrètes et ambitieuses formulées par l'UFC-Que-Choisir du Bas-Rhin pour améliorer la situation, dont principalement :

- * **La mise en place d'un conventionnement territorial qui ne permette plus - sauf exceptions - à un nouveau médecin de s'installer dans une zone sur-dotée.**
- * **La fermeture de l'accès au secteur 2, en ne laissant plus le choix aux nouveaux médecins qu'entre le secteur 1 et l'OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée), avec des dépassements très encadrés.**
- * **L'organisation d'un système de désignation effective d'un médecin traitant à chaque usager qui en fait la demande**

Comptant sur votre détermination à assurer un réel accès aux soins pour tous, nous nous tenons à votre disposition pour vous présenter plus en détail nos constats et propositions.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, en l'assurance de ma considération distinguée.

Didier Cornu
Président de l'UFC-Que-Choisir du Bas-Rhin